

NGO Name: European Centre for Law and Justice (ECLJ)
Name of main contact person: Grégor Puppinck
Phone number: +33 (0)3.88.24.94.40
E-mail: g.puppinck@gmail.com
FRANCAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Huitième session

UPR ALGERIE- 10 JUNE 2008
Déclaration orale présentée par le
Centre Européen pour la Justice et les droits de l'homme (ECLJ)

L'ECLJ a pris connaissance des différents rapports relatifs à l'Algérie, notamment le Rapport du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel, et félicite ses auteurs pour leur qualité.

Faisant suite aux observations récurrentes de divers Etats, tels que la Belgique, le Brésil et le Saint-Siège, ainsi que celles d'ONG, concernant la situation préoccupante de la liberté religieuse en Algérie, l'ECLJ prend note de la résolution exprimée par l'Algérie de maintenir un dialogue avec ceux de ses citoyens qui pratiquent une religion minoritaire.

L'ECLJ regrette cependant le refus de l'Algérie de tenir compte de la recommandation 55 exprimée par la Belgique. Dans cette recommandation la Belgique, constatant la détérioration de la liberté religieuse, demande à l'Algérie de suspendre l'application de l'ordonnance de 2006 à l'origine d'une pression intolérable exercée sur les communautés chrétiennes locales.

Considérant les effets de cette ordonnance, à savoir l'interdiction et la fermeture de plus des deux tiers des églises protestantes algériennes (20 sur 32), ainsi que la condamnation d'un nombre croissant d'Algériens chrétiens pour des motifs religieux, parmi lesquels un prêtre catholique, cette ordonnance est à l'origine de ce que de nombreux commentateurs désignent déjà comme une forme de « persécution anti-chrétienne ».

Par suite et pour sa part, l'ECLJ souhaite insister sur la nécessité urgente non seulement de développer le dialogue avec les minorités religieuses, mais aussi et surtout de rendre toute sa portée pratique au principe de liberté religieuse tel qu'affirmé dans la Constitution algérienne.

Enfin, l'ECLJ accueille avec satisfaction la volonté de l'Algérie de faciliter la visite de titulaires de mandats en matière de droits de l'homme. En ce sens, l'ECLJ forme le vœu que l'Algérie invite rapidement le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la liberté de religion et de conscience.